

SUIVI DU TEMPS DE TRAVAIL : POURQUOI ET COMMENT FAIRE?



ORGANISATEUR : MAISON RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES SOLIDARITÉS

THÈME : LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

 Initiation

 Gratuit

 3h

 Présentielle

PUBLIC / CONDITIONS D'ACCÈS

Tout public bénévole, pas de condition particulière d'accès

DESCRIPTIF DE LA FORMATION

En devenant employeuse, une association se doit de mettre en place des outils de suivi de son équipe salariée sans tomber dans la surveillance permanente. Ce temps permettra de comprendre les obligations des employeurs et des salarié.e.s et de découvrir quels outils peuvent être rapidement pris en main.

DATE(S) DE LA FORMATION

17 novembre 2020
14h-17h

LIEU DE LA FORMATION

5 rue Jules de Vicq
59800 LILLE

POUR S'INSCRIRE

 n.carlier@mres-asso.fr

STRUCTURE FORMATRICE

- Maison Régionale de l'Environnement et des Solidarités
- Voir la présentation de cette structure